

## **CARTE D'IDENTITÉ**

Depuis le 1er mars 2017, le traitement des dossiers de Carte Nationale d'Identité se fait exclusivement dans les mairies équipées de bornes biométriques. La mairie la plus proche est la mairie de Sablé sur Sarthe qui reçoit uniquement sur rendez-vous (02.43.62.50.13).

Faire une demande de Carte Nationale d'Identité peut prendre du temps aussi pensez à vous munir des pièces justificatives lors de votre rendez-vous afin de gagner du temps.

<https://www.sablesursarthe.fr/pratique/je-veux/demarches-administratives/carte-nationale-didentite/>

Pour connaître la liste des pièces justificatives cliquez sur le lien ci-dessus

Vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone, en créant un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.f/>. La mairie de Vion peut vous accompagner dans vos démarches.

Vous pouvez ensuite vous présenter au guichet de la mairie de Sablé sur Sarthe (après avoir pris rendez-vous) avec votre numéro de pré-demande pour y déposer votre dossier et pour qu'un agent municipal procède à la prise d'empreintes digitales.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

## **PASSEPORT**

S'adresser à une mairie qui dispose d'une station biométrique : Sablé-sur-Sarthe, Brûlon, La Flèche, etc. Afin de faciliter les démarches administratives, les usagers ont depuis mars 2015 la possibilité d'acheter leur timbre fiscal pour leur passeport en ligne sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>